

ABONNEMENT.

On s'abonne... 30 fr. 16 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAYES-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Novembre 1879.

Chronique générale.

Il se confirme que M. Challemel-Lacour chasse positivement à la succession de M. Waddington...

Dans le monde officiel, on persiste à dire qu'il existe une brochette formelle entre M. Waddington et M. de Saint-Vallier...

À la suite de renseignements donnés à M. Lepère par un grand nombre de prêtres sur l'état des esprits de province...

L'insistance avec laquelle la République française revient sur la nécessité de maintenir l'union des gauches...

La Liberté croit pouvoir déterminer, dès aujourd'hui, l'attitude que prendra le gouvernement lorsque sera déposée, sur le bureau de la Chambre, la proposition d'amnistie...

On donne comme très-positif, parmi les familiers du Palais-Bourbon, que M. Gambetta ne se prononcerait en aucune façon sur la question d'amnistie plénière...

M. Gambetta a résolu de faire une nouvelle campagne en faveur des lois Ferry; il voudrait créer à ce sujet une agitation qui occuperait l'opinion publique...

De véritables négociations sont entamées par l'intermédiaire de certains ministres que M. Gambetta a intéressés à ses intentions par des promesses personnelles...

D'après ses propres déclarations, le préfet de la Seine est résolu de chasser les Frères de la doctrine chrétienne de toutes les écoles communales de Paris...

Veut-on savoir quel est le résultat obtenu par les municipalités radicales dans la guerre acharnée qu'elles poursuivent depuis huit ans, au prix de surcharges d'impôts considérables...

Un fil télégraphique sera installé pour mettre en communication directe et constante le Palais-Bourbon et le Sénat...

Le ministre des finances va présenter à la rentrée un projet de loi tendant à prélever sur les excédants budgétaires antérieurs à 1879 une somme de 20 millions pour améliorer ou construire des lycées de l'Etat...

Les républicains aiment tellement les places, qu'ils ne savent qu'imaginer pour en créer de nouvelles.

Après avoir enlevé au ministère de l'intérieur les postes et les télégraphes pour caser M. Cochery, ils veulent maintenant séparer les colonies du ministère de la marine...

Nous tombons dans la République des ministères. Il est vrai qu'à l'heure qu'il est tant de ministres courent les rues, en rupture de portefeuille, que quelques-uns de plus ou de moins, cela importe peu...

On assure que le ministre de la marine verrait sans déplaisir la formation d'un ministère des colonies.

La mort d'Abd-el-Kader enlève au budget du ministère des affaires étrangères une charge annuelle de cent mille francs. Cette pension, servie à l'ancien émir depuis 1852, c'est-à-dire 28 ans, lui permettait de mener une existence en rapport avec son ancienne splendeur...

À partir du jour où il jura serment de fidélité à la France, cet homme extraordinaire courba la tête devant le destin, et considéra sa mission comme terminée.

LE MARÉCHAL CANROBERT

Nous avons dit que le maréchal Canrobert a été élu, dimanche dernier, sénateur de la Charente-Inférieure, avec 188 voix de majorité sur son concurrent républicain...

Le maréchal Canrobert a écrit lundi soir aux électeurs sénatoriaux de la Charente, une lettre par laquelle il accepte le mandat qu'ils viennent de lui conférer...

Cette lettre a dû être publiée dans le *Suffrage universel* d'Angoulême. M. le maréchal Canrobert a refusé d'en donner communication aux journaux de Paris...

Les journaux radicaux sont furieux de l'élection du maréchal Canrobert au fauteuil sénatorial. Le *Mat d'Ordre* entre autres demande qu'il soit révoqué de ses fonctions de président du comité des commandants de corps...

Le motif que donne ce journal pour expliquer cette mesure est assez piquant: Le maréchal Canrobert, en acceptant le fauteuil à lui offert par les électeurs sénatoriaux de la Charente, « vient de s'associer à une véritable manifestation factieuse dirigée contre le gouvernement légal de la France. »

Si c'est un crime d'être élu sénateur contre le gré des citoyens radicaux, pourquoi ne ferait-on pas passer le maréchal Canrobert en conseil de guerre?

Ce serait logique au moins.

LA POLITIQUE ET LES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Jusqu'ici, le prêtre pouvait encore faire partie des bureaux de bienfaisance et des commissions hospitalières, et l'humble catholique avait le droit d'en être membre...

La nouvelle loi sur les commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LE COLONEL LA PATRIE

La péroraison du colonel, débitée avec emphase, n'avait rien de bien magnanime de la part d'un homme qui venait d'apprécier la générosité d'Ermel...

Trahison! répètent à la fois tous les grenadiers, car aucun d'eux n'ignorait la consigne donnée au sergent relativement à Francésa.

Le colonel devient livide; Ermel, toujours généreux, lui dit: — Ne craignez rien, monsieur, je crois à vos paroles.

Mais les cris redoublent, les accusations confuses des grenadiers, intelligibles pour le jeune gentilhomme, sont claires pour le colonel, qui se voit perdu sans ressources...

Alors, n'écoutant que sa rage, il fond à l'improviste sur Ermel, lui arrache son épée de la main et va le frapper. Peu lui importe d'être massacré; c'est la mort, c'est la vengeance qu'il cherche; sa fureur jalouse devait choisir le franc pour première victime.

Heureusement Alain détourne le coup et dégage son maître, que Francésa entraîne hors de la mêlée.

Antonio a pris le colonel à bras le corps. Géranium et les grenadiers le désarment en criant: — A mort l'assassin! qu'il soit fusillé!

Arrache-Tout, sans rien dire, levait sa terrible massue sur le crâne de l'officier supérieur; deux personnes l'empêchèrent de frapper. L'une, c'était maître Piment, disait en retenant son bras:

— Tiens bon! c'est trop doux pour lui! L'autre, — c'était Francésa échevelée, qui s'était élancée en criant: — Grâce! grâce! assez de meurtres, au nom du Ciel!

LE GÈNE DE L'ARMORIQUE.

Ce fut le caporal Géranium qui arracha l'épée d'Ermel au colonel La Patrie; et la rendant à son légitime possesseur:

— Mon lieutenant, dit-il, assez de bonté comme ça; plus de grâce. Il voulait passer aux Chouans à seule fin de vous enlever votre future. Voici déjà qui est suffisant; mais par dessus le marché, nous autres, Géranium, l'Enflammé, Bec-de-Perdrix, nous ne restons pas ici, nous finirons par rentrer dans l'armée, et vous jugez que si jamais le colonel nous y retrouvait, nous serions flicassés. Ainsi, par amitié pour nous, faites-le pendre, puisqu'il n'est plus digne d'être fusillé.

L'Enflammé, qui s'était approché du caporal, en dit autant; Alain fut de même avis. Antonio, interrogé, donna des détails qui prouvaient clairement la perfidie du colonel. Arrache-Tout, après avoir martinalement garrôté l'officier supérieur, dit à son tour:

— Mon officier, si c'était un effet de votre complaisance de me laisser faire la chose amicalement,

j'ai là deux cordes, une pour le colonel, l'autre pour le citoyen Famine, on les hissera tribord et babord d'un arbre pour l'exemple. Le reste des Bleus, nous les ramènerons à Vannes en retournant à bord, et tout le monde sera content.

Les Chouans, charmés de la proposition, l'appuyèrent par des cris. Le crime du colonel était avéré; de tous côtés partent d'accablantes accusations contre Famine.

On demande qu'il soit puni comme assassin de M^{me} de Kermarek et de tant d'autres.

— Ce n'est pas un soldat! dit-on, c'est un bourgeois, c'est l'auteur de tous les malheurs du pays.

On rappelle ses motions incendiaires, ses exactions, ses froides cruautés. Quelqu'un nomma Francésa, et dit qu'il avait juré la perte de la jeune fille. On donna pour preuve le coup de pistolet qu'il avait voulu tirer sur elle. On dévoila publiquement les secrètes menées du patriote qui, forcé de répondre à la multitude, confessa lâchement ses méfaits et ses perfidies.

Il s'était cru sauvé; il s'était bercé d'un espoir de délivrance, et un peuple entier le menaçait de la pendaison. Après avoir avoué ses crimes tout en demandant miséricorde, les forces lui manquèrent de nouveau. Il retomba comme une masse inerte au même endroit où déjà plusieurs fois il avait failli mourir de frayeur.

Ermel, les bras croisés sur la poitrine, les yeux

était une loi politique, nous l'avions toujours soutenu. En pourrait-on douter maintenant, que l'on voit les radicaux l'utiliser à leur profit, et que certains préfets ont la franchise de l'écrire, comme M. Mercadier, préfet de Tarn-et-Garonne, dans une lettre très-confidentielle aux sommités républicaines de son département, à l'occasion du renouvellement des commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance :

« Monsieur,

Permettez-moi d'espérer que vous voudrez bien me prêter votre précieux concours dans cette circonstance, et c'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me désigner quatre citoyens de votre commune qui vous paraîtront les plus dignes, soit au point de vue de l'honorabilité, soit AU POINT DE VUE POLITIQUE, d'être proposés au choix du ministre de l'intérieur.

« Le préfet,

Signé : MERCADIER. »

Le point de vue politique a été défini par la République française :

« République et défaite du cléricisme, c'est, pour la France, TOUTE LA POLITIQUE. »

M. Mercadier ne pouvait mieux faire.

Voilà à quel degré de haine et d'aveuglement les radicaux en sont venus.

Ils ont réussi à scinder la France en deux partis, d'un côté les catholiques et de l'autre les révolutionnaires, et, plus nous marchons, plus les divisions s'accroissent.

Que dire du trait suivant, rapporté par la Gazette de France ?

Un membre du bureau de bienfaisance visitait une femme malade et lui disant tout à coup, en apercevant un crucifix :

« Ah ! vous vous servez de ça, vous ? Eh bien ! il faut que vous sachiez que ceux qui s'en servent et auront recours aux prêtres devront désormais renoncer aux bureaux de bienfaisance. »

TRIPOTAGES FINANCIERS.

Certains journaux ont annoncé que, dès la rentrée des Chambres, M. Léon Say déposerait un projet de loi ayant pour but d'augmenter de soixante le nombre des agents de change près la Bourse de Paris.

Nous sommes en mesure de déclarer de la façon la plus formelle que cette nouvelle est entièrement dénuée de fondement. Dans le monde des affaires on n'y voit qu'une manœuvre grossière destinée à détourner l'attention du public de certains banquiers qui ont écrasé le marché dans ces derniers temps, et faire semblant de donner satisfaction à l'opinion publique.

Ce qui est certain, c'est qu'un projet de loi modifiant celle de 1867 sur les sociétés, sera présenté dès l'ouverture des Chambres.

Voici quelle serait l'économie de ce projet de loi :

Les émissions d'actions avec prime seraient interdites ;

Le versement intégral du capital souscrit serait exigé ;

Les actions resteraient nominatives jusqu'à l'entière libération ;

Enfin il serait interdit aux membres du Parlement, sénateurs et députés, d'entrer dans un conseil d'administration ou de faire partie d'un syndicat financier.

On parle de faits scandaleux à la charge de certains personnages qui motiveraient cette interdiction. (Tablettes d'un Spectateur.)

Etranger.

ITALIE. — Les journaux de Naples contiennent quelques détails sur la nouvelle phase éruptive du Vésuve. Ce volcan présente actuellement un aspect saisissant. Autour du grand cône, trois cratères lancent des vapeurs et de la lave incandescente, laquelle va se perdre au loin dans la profonde vallée qui sépare le Vésuve du mont Somma.

A la fin d'octobre, deux petits cratères se sont ouverts en faisant éclater les rochers de la montagne qui arrêtaient la poussée des laves. Celles-ci coulent lentement dans la direction du nord-est. De Naples, on peut suivre leur marche à l'œil nu. Malgré la fumée et les pluies de pierres poncees, de scories et de poussière rouge, des curieux ne craignent pas de s'avancer jusqu'au bord des cratères. La chaleur y est supportable jusqu'à une distance de 25 à 30 mètres.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a récemment adressé aux autorités et aux agents de son administration, ainsi qu'aux préfets et sous-préfets, une instruction et une circulaire qui règlent, conformément aux prescriptions de la loi et du décret de 1877, sur les réquisitions militaires, les mesures à prendre pour la réquisition des chevaux, des mulets et des voitures attelées, en cas de mobilisation de l'armée.

Parmi ces dispositions, il en est qui intéressent les magistrats du ministère public, et que la garde des sceaux vient de porter à leur connaissance. Ces dispositions sont relatives aux demandes adressées par les commandants des bureaux de recrutement, pour obtenir des procureurs généraux de poursuivre les propriétaires d'animaux et de voitures requis par l'autorité militaire et qui n'auraient pas été amenés dans le délai fixé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune compatriote, M. Ernest Thoreau, élève de l'Institution Saint-Louis, vient de subir avec succès les examens du baccalauréat ès-lettres (1^{er} degré) devant la faculté de Poitiers.

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif.

Nous, Maire de la ville de Saumur, Vu les lois des 16-24 août 1790, titre XI, art. III, et 18 juillet 1837, art. XI ; Considérant qu'il est nécessaire de fixer, à des dates précises, l'ouverture et la clôture des Foires de Saumur ; Arrêtons :

Art. 1^{er}. — La durée des Foires d'été et d'hiver sera de vingt jours, déballage et emballage compris.

La Foire d'été commencera vingt jours après l'ouverture de la Foire d'Angers, dite du Sacre.

La Foire d'hiver commencera le 29 novembre, et finira le 18 décembre de chaque année.

Art. 2^e. — M. le Commissaire de police est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 novembre 1879.

Le Maire de Saumur, J. COMBIER.

On lit dans le *Télégraphe*, organe républicain officieux :

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le ministre de la guerre, se jugeant insuffisamment édifié par le rapport du général L'Hôte, avait ordonné une enquête complémentaire sur les incidents de la visite de Don Carlos à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Le général de Galliffet, chargé de cette enquête, en sa qualité de commandant du 9^e corps d'armée, dans la circonscription duquel se trouve l'Ecole de Saumur, a confirmé purement et simplement les déclarations du général L'Hôte. C'est-à-dire qu'il a constaté que le commandant de l'Ecole n'avait pas été averti de la visite du prétendant, et que, d'ailleurs, il n'y avait pas eu d'exercices faits en présence de ce dernier ; les élèves de l'Ecole étaient en grande partie en vacances au moment où cette visite a eu lieu.

Que des subalternes, sous-officiers de remonte ou autres, aient fait sortir dans le manège des sauteurs en liberté, ce point n'est pas contesté ; mais le fait en lui-même n'est pas extraordinaire. Quoi qu'il en soit, le général L'Hôte a été puni de huit jours d'arrêt, et cette punition peut plutôt paraître excessive. L'affaire est terminée maintenant, et on ne s'en est pas occupé dans les derniers conseils tenus par le cabinet.

Le gouvernement est, du reste, mis en garde contre le système de dénominations, qui tend à se généraliser dans la presse, par l'exagération ou même la fausseté de quelques-unes de ces dénominations. Quelques journaux, par exemple, ont accusé le général comte de Dampierre d'avoir assisté à un banquet, où ont été portés des toasts factieux. Ce bruit était parfaitement faux, ainsi que l'établissent les rapports parvenus à l'autorité militaire. »

CONCERT DU CAPITAINE VOYER.

Nous rappelons que le Concert de M. le capitaine Voyer aura lieu samedi prochain, 15 novembre, à huit heures du soir, dans la salle de la Mairie, avec le concours de M^{me} Lary d'Astruc, du Théâtre-Lyrique, de MM. les professeurs de la ville, et de M. Martel, violoncelliste du théâtre d'Angers. Voici le programme de ce Concert :

PREMIERE PARTIE.

1. Concerto Stuck, exécuté par le capitaine VOYER, avec accompagnement de quatuor (Weber).
2. Air de Mignon, chanté par M^{me} LARY d'ASTRUC (Ambroise Thomas).
3. Rondo capriccioso, exécuté par le capitaine VOYER (Mendelssohn).
4. Air de Sombre forêt, chanté par M^{me} LARY d'ASTRUC (Rossini).
5. Invitation à la valse, exécutée par le capitaine VOYER (Weber).

DEUXIEME PARTIE.

1. Capriccioso en si mineur, exécuté par le capitaine VOYER, accompagné du quatuor (Mendelssohn).
 2. Air de la Guzla de l'Émir, chanté par M^{me} LARY d'ASTRUC (Dubois).
 3. Danse des Fées, exécutée par le capitaine VOYER (Prudent).
 4. Grand air, chanté par M^{me} LARY d'ASTRUC.
 5. a. Impromptu op. 66, exécuté par le capitaine VOYER (Chopin).
b. Marche des Ruines d'Athènes, exécutée par le capitaine VOYER (Beethoven).
- Le piano sort de la maison ERARD.
Prix du billet : 3 francs. — On peut prendre des billets à l'avance chez M. FISCHER, place de la Billaude, et chez le Concierge de la Mairie.

Le Loiret nous apporte le compte rendu suivant du concert donné lundi à Orléans par le capitaine Voyer :

M. le capitaine Voyer a obtenu, hier lundi, devant un auditoire nombreux, un succès éclatant qui n'ajoutera, peut-être qu'un bien petit fleuron à sa couronne artistique, mais que nous n'en sommes pas moins heureux de constater.

Son talent n'est point de ceux que l'on fait valoir ; il s'affirme et s'impose assez par lui-même. Tout ce que peut faire un profane comme nous, c'est de chercher à se rendre compte de la nature de ce talent ; l'analyse complète transgresserait nos moyens et la place qui nous est dévolue. Disons donc, en aussi peu de mots que possible, que le talent de M. Voyer est encore plus musical que mécanique.

L'agilité, la dextérité, sans lesquelles il n'y a pas de pianiste, ont passé chez lui, tant elles sont parfaites, à l'état d'accessoire ; peu de pianistes, croyons-nous, savent subordonner ainsi la virtuosité au goût, à l'expression. Chez le capitaine Voyer, cette qualité, rare et précieuse, s'affirme non-seulement dans l'exécution des morceaux, mais encore dans leur choix : le chant y domine toujours et c'est, très-vraisemblablement, la raison pour laquelle M. Voyer plaît, intéresse, charme, séduit plus encore qu'il n'étonne.

Son jeu, énergique et mâle, souligne les beautés

— C'est vrai ! oui ! oui ! murmurèrent confusément tous les Bretons.

— Eh bien, grâce pour ces deux coupables ! Je l'ordonne ainsi.

Puis Armand retomba dans la douleur.

Mais Ermel, Alain, Piment, Antonio, Joan du Gayre, c'est-à-dire tous les hommes qui exerçaient une influence réelle sur la multitude ou sur l'une de ses fractions, les uns par un motif, les autres par un autre, en savaient assez et ils s'écrièrent aussi :

— Grâce ! il le veut !

Le colonel et le sans-culotte furent sauvés.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLÉ.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 18 novembre 1879.

Pour la 1^{re} fois à Saumur

LES BRIGANDS

Opéra bouffe en 3 actes, à grand spectacle, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'OFFENBACH.

1^{er} acte : Le Repaire des Bandits. — 2^e acte : Les Deux Ambassades. — 3^e acte : Les Trois Millions.

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

baissés, le front chargé de colère, ne répondit rien au maître d'équipage ; — lui qui tout à l'heure suppliait la foule de faire grâce, se sentait porté à céder à ses vœux ; — Francisca, muette et consternée en songeant au piège que le colonel voulait lui tendre, restait glacée à côté d'Ermel :

— Qui ne dit rien consent ! s'était écrié le capitaine corsaire ; allons ! allons, matelots, manions-nous ! s'agit de gréement, c'est notre métier.

Arrache-Tout, perché sur un arbre, était déjà en besogne ; il attachait la corde, improvisait une manière de la faire glisser entre deux branchages comme dans le clan d'une poulie, faisait des nœuds coulauds d'un côté, et de l'autre préparait un bout à jeter à la foule ; il était dans son élément.

— Ah ! mon muscadin de colonel ! tu vas voir là haut des étoiles en plein midi, reprenait Mathieu Piment ; tu iras dire au diable de mes bonnes nouvelles... Attends un peu que je te régale !... Et toi, sac à vin, les corbeaux, s'ils te mangent, risquent fort d'être en ribotte comme des Irlandais pour la quinzaine...

Le curé de Saint-Ermel, descendant précipitamment de la charrette, s'avança vers les fiancés.

— Quoi ! monsieur de La Faugerais, s'écria-t-il, vous souffrez ces barbaries... Quoi ! mademoiselle, vous le laissez ainsi céder à la colère... Pardonnez ! pardonnez ! au nom du ciel.

Francisca tressaillit :

— Ah ! mon Dieu ! dit-elle, est-il temps encore ?... Ermel, je vous en conjure, pardonnez !... sauvez-les... par amour pour moi.

— Par amour de Dieu ! interrompit sévèrement le pasteur.

— Ah ça, me voici paré, criait Arrache-Tout en ricanant ; le colonel à tribord, c'est le poste d'honneur ; et l'autre à babord ; range à hisser au coup de sifflet.

Piment regardait et approuvait du geste. Mais Ermel, atterré, restait silencieux ; et cependant les Chouans se débattaient ; les cordes étaient tendues.

Le prêtre n'hésita point ; prenant le jeune gentilhomme par une main et Francisca par l'autre, il fend la foule, arrive au lieu du supplice et s'écrie :

— Arrêtez ! j'ai mes devoirs de confesseur à remplir... Monsieur Ermel, je vous somme d'empêcher cette exécution avant que je les aie exhortés à la mort.

Ermel revient à lui, il ordonne que les deux victimes soient laissées avec le recteur. — Les Bretons obéissent. L'Enflamé jure en disant que ce retard va tout perdre ; Antonio le ramène sur la route ainsi que Géranium. Piment, toujours exemplaire comme subordonné, seconde Ermel et le pasteur ; il ordonne à Arrache-Tout de le rejoindre.

Mais l'ange de la famille, la douce Melite, avait tout vu, elle priait pour les coupables ; elle voudrait

encore les sauver ; elle essaie de plaider en leur faveur, sa faible voix ne peut se faire entendre ; enfin, après avoir parlé à Michel de Kerbozec et à l'infortuné Armand, elle appelle par ses signes l'attention de Mathieu Piment qui s'approche.

— Monsieur le capitaine, lui dit-elle alors, tâchez donc d'obtenir le silence, mon père et mon oncle le réclament.

— Mon commandant, dit Piment en voyant le vicomte de Kerbozec se mettre sur son séant, eh bien, comment vous sentez-vous ?

— Ne parlons pas de moi, dit Kerbozec, donne un coup de sifflet et qu'on écoute mon frère.

Un long coup de sifflet attira tous les regards vers Mathieu Piment ; puis il s'écria d'une voix rauque, dans le style des proclamations de bord :

— Par ordre du commandant Kerbozec, tout un chacun qui est présent sont prévenus de se taire, jusqu'à temps que M. Armand... — le bonhomme à cette heure... — ait dit ce qu'il a-t-à-dire !

Melite avait fait en sorte que les vieillards ne restassent point étrangers à la scène de l'arbre ; Armand et Michel avaient tous deux partagé les pensées miséricordieuses de la jeune fille ; ce ne fut pas sans une excessive difficulté que le premier put dire enfin :

— Mon noble père n'est plus !... Je le remplace donc aujourd'hui... et votre dévouement me donne le droit de vous commander....

mélodiques avec un soin incomparable; on sent, en l'écoutant, que l'artiste se complait dans les beautés de l'expression musicale et qu'il joue plus encore pour faire partager l'émotion qu'il éprouve qu'afin de faire valoir un savoir-faire qu'il a le don de rendre simple à force de perfection. Le succès de M. Voyer a été vil, nous l'avons dit; ça été, depuis le splendide concerto de Mendelssohn jusqu'à l'étude de Thalberg, un crescendo d'applaudissements qui a fini par l'enthousiasme. Jamais succès ne fut plus mérité.

L'Institut ne peut manquer de rechercher le concours de M. Voyer pour un de ses prochains concerts; lui-même ne refusera pas; nous en sommes convaincu, de fournir à ceux qui n'ont pas eu l'avantage de l'entendre hier, l'occasion de l'applaudir comme il mérite de l'être.

M. d'Astruc, qui a prêté son concours à M. Voyer, a fait une abondante moisson de bravos: c'est le cas de répéter l'axiome, qui n'est pas toujours aussi vrai: *Vox populi, vox Dei.*

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La prochaine représentation n'aura pas lieu lundi, mais mardi 18. Elle se composera d'un ouvrage encore inconnu à Saumur, LES BRIGANDS, opéra bouffe en 3 actes, à grand spectacle, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

Les principaux rôles seront remplis par M. Delersy, l'excellent second ténor, qui jouera celui de Falsacappa, chef de brigands, MM. Boulanger, Tony, Bignon, Leprieu, M. Longueville, 4^e dugazon (Fiorella, fille de Falsacappa), Rita Lelong, Pepito, Goldheim, etc., etc.

L'HOMME-LOCOMOTIVE A SAUMUR.

Dimanche prochain, de 1 heure à 5 heures du soir, l'Homme-Locomotive exécutera sa course dans la carrière Marengo, près du manège des écuysers. — Entrée rue Saint-Nicolas.

M. Bargossi s'engage à faire 60 fois le tour de la piste en deux heures, en franchissant 40 barrières d'un mètre, soit 30 kilomètres.

TROUPE JAPONAISE.

La Troupe Japonaise, que nous avons déjà annoncée, fera ses débuts à Saumur le mercredi 26 novembre. Elle ne donnera que cinq représentations dans notre ville, les 26, 27, 28, 29, et 30 novembre soirée d'adieu. Les Japonais ne pouvant prolonger leur séjour au-delà de cette date, en raison des engagements contractés, quitteront Saumur ce même jour.

La troupe se compose de 18 artistes qui laissent bien loin derrière eux, par l'agilité, la gymnastique et les exercices équilibrés, tout ce que nous avons vu jusqu'à ce jour.

ANGERS.

Il est écrit, dit le Journal de Maine-et-Loire, que notre ville et notre département ne pourront passer un jour sans devenir le théâtre des exploits de misérables assassins ou d'audacieux voleurs.

Dans la nuit de samedi à dimanche, on a volé 400 fr. à M. Aubineau, maître d'hôtel du *Labourer*, rue de Paris, dans des circonstances bien audacieuses. Le voleur devait connaître parfaitement les étres de la maison, car il n'aurait pu s'introduire aussi facilement qu'il l'a fait près du comptoir. On croit que ce filou a dû passer par le Palais de Justice et est arrivé dans l'hôtel en rasant les écuries. Une fois là, il posa une chandelle près du comptoir et le débarrassa avec précaution de quarante et quelques bouteilles qu'il posa sur une table après y avoir étendu deux serviettes qu'il trouva par hasard.

Ensuite, il força la serrure du comptoir à l'aide d'un ciseau à froid et prit environ 400 fr. que M. Aubineau avait laissés là contre son habitude. Le voleur ne laissa dans le comptoir que deux centimes et une clef de placard. Qu'on juge de la surprise du maître d'hôtel à son réveil!

Hâtons-nous de dire que la justice informe.

TOURS.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, MM. Cadot et Poirier ont refusé carrément de remplir les fonctions d'adjoints, et voilà comment M. Daunassans n'a pas réussi à reconstituer, même provisoirement, la municipalité.

« Heureusement, nous dit l'Indépendant

d'Indre-et-Loire, MM. Rivière et Saint-Héran restent fermes sur la brèche.

» Eux seuls et c'est assez!

» C'est assez, en effet, pour la besogne qu'ils avaient à faire.

» De quelle besogne si urgente s'agit-il, demanderez-vous?

» Eh parbleu! de supprimer la procession de Saint-Martin!

» C'est là la grande, l'unique préoccupation de nos hommes d'Etat tourangeaux.

» Songez donc! si ce cortège pacifique traversait dimanche prochain les rues de la cité, tout serait perdu! C'est pour le coup que « la République serait finie », pour employer l'expression qu'on attribue au rédacteur en chef de l'Union libérale.

» Et si la République était réellement finie, que deviendrait, dites-moi, les pauvres républicains qui se prélassent dans de bonnes places ou qui jouissent enfin d'honneurs si longtemps et tant ardemment désirés?

» Mais rassurez-vous, bonnes gens, la R. F. n'est pas tout-à-fait finie. En effet, aussitôt M. Rivière installé dans ses nouvelles fonctions provisoires de maire de Tours, il a pris une décision héroïque (aux grands maux, les grands remèdes), et il a rédigé *illico* un arrêté prononçant l'interdiction sur la voie publique de la procession annoncée pour dimanche prochain.

» Et voilà comme on sauve la République!

» Cette décision, on aurait mauvaise grâce à le nier, fera plaisir à quelques centaines de citoyens, qui croiront avoir tout gagné parce que la procession n'aura pas lieu.

» Quant à vous, bonnes gens, qui composez la majorité, si cette interdiction vous cause quelque dommage ou quelque déplaisir, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes et rappelez-vous qu'on n'a que les municipalités qu'on mérite.

» Des évaluations, plutôt en dessous de la vérité qu'au dessus, portent à cent mille francs le chiffre d'affaires auxquelles donnait lieu, à Tours, la procession de Saint-Martin.

» Des points les plus éloignés de la France, beaucoup de personnes se rendaient à cette solennité. Grand nombre d'habitants de la campagne se donnaient rendez-vous à Tours ce jour-là. Les boulangers, les hôteliers, les bouchers, les loueurs de voitures, les chemins de fer, etc., y trouvaient leur compte, tout aussi bien que les fleuristes, les tapissiers et tant d'autres.

» Grâce à M. Rivière et à M. Daunassans, le commerce local perdra donc cette année une centaine de mille francs.

» Mais il paraît que, grâce à cet acte de vigueur, le gouvernement de la R. F. — celui qui nous divise le moins, — sera sauvé... Merci, mon Dieu!

» A Saumur, il en a été de même; le commerce a perdu d'assez beaux deniers par suite de la suppression des processions du Sacre; mais, peu importe! périsse la prospérité des cités, pourvu que la République tyrannique. On sait que, dans notre ville, l'esprit religieux n'a fait que gagner en cette circonstance, et que notre population a donné des témoignages d'une foi vive et ardente. Il en sera de même à Tours.

Une délibération du Conseil général de Maine-et-Loire a été annulée par le Conseil d'Etat, comme entachée d'excès de pouvoir.

Dans la séance du 26 août, le Conseil général, après avoir inscrit au budget deux crédits, l'un de 3,800 francs, l'autre de 3,500 francs, sous le titre de « secours aux instituteurs, aux institutrices en exercice, aux veuves d'instituteurs et aux orphelins dont les parents ont appartenu à l'enseignement, et aux anciens instituteurs, anciennes institutrices et directrices de salles d'asile », avait décidé qu'il répartirait ces crédits, dans sa session budgétaire, moins une somme de 1,000 fr. laissée à la disposition de la commission départementale « pour être distribuée aux instituteurs et institutrices en exercice. »

La délibération a été déferée au Conseil d'Etat par M. le préfet qui avait fait ses réserves à la séance du 26 août. L'arrêt du Conseil d'Etat donne gain de cause à M. le préfet et décide qu'aucune loi n'a donné aux Conseils généraux « le pouvoir de statuer sur les besoins et les mérites des fonctionnaires et agents de l'administration, et qu'en s'attribuant cette mission, le Conseil général

de Maine-et-Loire a empiété sur l'autorité du préfet et commis un excès de pouvoir. »

Dans sa dernière session, le Conseil général de la Vendée avait également voté une somme de 2,500 fr. à l'ancien architecte départemental, M. Clair, qui venait d'être révoqué par le préfet. M. le Président de la République, le Conseil d'Etat entendu, vient de déclarer nulle la délibération du Conseil général de la Vendée.

Si cette somme avait été votée pour un communal, l'aurait-on arrêtée au passage?

Un nouveau banquet légitimiste, auquel une vingtaine de maires de la Vendée sont conviés, aura lieu le 19 du courant, à Châlons.

Toutes les personnes qui n'ont pu trouver place au banquet de La Roche-sur-Yon sont invitées à assister à cette nouvelle manifestation royaliste.

Petit dialogue entendu l'autre soir, rue Royale, à Tours.

— Où allons-nous, mon Dieu, où allons-nous?

— Qu'est-ce qui vous inquiète?

— Hélas! c'est de voir les Rivières devenir... Mer.

Il arrive fréquemment qu'après le décès d'un négociant on découvre une situation très-compromise, que le négociant dissimulait de son mieux pendant sa vie. Peut-on, sur ces révélations, le déclarer rétroactivement en faillite? Assurément, mais à une condition: c'est que l'état de cessation des paiements sera constaté avoir eu lieu avant la mort. Une simple gêne ne suffit pas. Il faut qu'on apporte la preuve d'un certain nombre d'effets non payés et d'autres faits démonstratifs de la suspension habituelle du crédit.

C'est ce que la cour d'Orléans, conformément à une jurisprudence bien établie, a décidé le 19 juin 1879.

Attendu qu'aux termes de l'article 437 du Code de commerce, pour qu'un commerçant puisse être déclaré en faillite après son décès, il est indispensable que l'état de cessation de paiements de ce commerçant soit constaté avant ce décès même; que les juges appréciateurs souverains des faits, doivent se montrer d'autant plus scrupuleux dans cette constatation, qu'il s'agit d'atteindre l'homme dans sa mémoire et dans le nom qu'il laisse à ses enfants,

Mel à néant le jugement dont est appel.

Des pièces fausses de deux francs circulent en ce moment dans les départements du Centre et ne tarderont pas sans doute à être introduites dans le nôtre. Ces pièces sont de deux types différents: l'un à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, au millésime de 1867; l'autre, à l'effigie de la République et au millésime de 1874. Le meilleur moyen de les reconnaître est au son mat qu'elles rendent en tombant sur un corps métallique.

On lit dans le Journal d'Alençon:

« La viande n'a plus de prix depuis le jour où elle a diminué. Le bœuf est descendu jusqu'à 60 et même 50 c. le 1/2 kil. »

» Nous pouvons toutefois donner les prix suivants pour les bonnes boucheries:

» Bœuf, 60 et 70 c. le 1/2 kil.; veau, 70 et 80 c.; mouton, 75 et 80 c.

» Les os dits de réjouissance ne sont plus également ajoutés à la viande levée qu'en quantité raisonnable. »

CONSEILS ET RECETTES.

M. Jules Rouby, horticulteur à Bourglaine, vient de donner communication d'une intéressante expérience qu'il a faite l'été dernier, dans son jardin:

L'artichaut, tel qu'il arrive sur nos tables, est un produit très-peu raffiné par la culture. Indépendamment du goût un peu âpre qu'il laisse à la bouche, ses parties comestibles ne représentent pas en poids le quart des parties immangeables.

L'idée m'est venue de développer les premières aux dépens des secondes, et je suis heureux de vous annoncer que j'y ai pleinement réussi.

Le moyen d'arriver au même résultat est, d'ailleurs, à la portée de tout le monde.

Dès que l'artichaut émerge du fond de la plante, on le coiffe d'une bourse de gros

linge que l'on recouvre ensuite de paille en ayant soin de fixer double cette enveloppe autour de la tige avec un lien quelconque.

Ce qui se passe alors n'est pas difficile à deviner.

Au lieu de verdigris, l'artichaut, poussant à l'abri de la lumière, se décolore peu à peu, en sorte qu'au moment de la cueillette on le trouve blond comme la barbe de capucin, ou l'intérieur des salades attachées. Il est, en outre, si tendre, que ses parties comestibles sont plus que doublées, ce qui, naturellement, diminue d'autant les autres.

Quant à la qualité, elle est à ce point améliorée, que quiconque n'a pas mangé d'artichaut ainsi traité, ne saurait soupçonner l'exquise finesse de goût dont ce produit potager est susceptible.

Voilà d'heureux résultats, et s'il est vrai, comme l'assure M. Rouby, qu'on puisse les obtenir sans augmentation de frais, l'horticulture aura réalisé un progrès considérable.

Faits divers

Les astronomes annoncent, pour la fin de novembre, l'apparition et la chute d'un double essaim d'étoiles filantes qui offriront cette année un intérêt particulier, car on peut supposer qu'on touchera à une époque de recrudescence dans ce mystérieux phénomène.

La position de la lune à ces deux époques rendra les recherches dans le ciel excessivement faciles.

Avis donc aux observateurs de météores et de phénomènes célestes.

Les condamnés à mort. — Cette fois, on dit que c'est officiel: les lettres de grâce de Gille et Abadie ont été signées lundi soir, à cinq heures, par M. Grévy, président de la République.

A cinq heures et demie, elles ont été remises au bureau de M. Sevestre, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

A sept heures, les deux condamnés eussent pu être prévenus de l'acte de clémence du Président, si les vacances ordinaires du lundi n'avaient occasionné l'absence au parquet de M. le procureur général.

Gille et Abadie n'ont pas seuls bénéficié de la bienveillance présidentielle. Hinard, Martin et Lequette ont vu également leur peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Prunier seul reste — car, malgré le récit envoyé de Beauvais sur un mauvais plaisant, désireux sans doute d'augmenter le désarroi de nouvelles dans lequel on se trouvait — malgré ce récit publié par la *Paix*, journal dont on connaît les attaches officieuses, par le *Nouveau Journal*, la *Lanterne*, le *Temps*, la *Liberté*, cinq à six autres journaux de Paris — Prunier n'a pas encore été exécuté.

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, No 4, No 4 bis, No 6, No 8 et No 10
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80

Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création)

et les moyens de prendre les mesures soi-même.

6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE:

VESTON Grosse mousseline, doublé tortan, très soigné. 16 fr.	PARDESSUS Draperie mousseline, doublé bleu turtan, col velours. 19 fr.
ULSTER Draperie frisée, réversible, col galonné, poches manchon. 19 fr.	ULSTER Nouveau modèle riche draperie, triple épaisseur, doublé entièrement ment turtan, large col pélerin, poches manchon. 29 fr.
L'ELBEUF Superbe Vêtement complet, draperie che- viot, doublé turtan. 29 fr.	PARDESSUS Pour Enfants Draperie raton, doublé chadement. 8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas,

l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

— Plus de dames au dos rond avec les bretelles américaines. (Voir 4^e page.)

— Graine de Moutarde blanche Didier. (Voir aux

annonces.)

Dépôt chez M. Micault-Roy, épicière.

— Capsules Durel, au godron ferrugineux.

Dépôt dans les pharmacies.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carboungly, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PRYCIET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Textier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		10 h. 55 matin.
8 40 —		4 50 soir.	9 15 soir.
1 25 soir.			
4 55 —			
7 50 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	80 95	05	»	Crédit Foncier colonial ..	475	10	»	Canal de Suez ..	699 75		1 33
2 % amortissable ..	89 65	05	»	Crédit Foncier, act. 500 f. ..	1007 50		7 50	Crédit Mobilier cap. ..	576 25		75
4 1/2 %	112 50		45	Obligations foncières 1877 ..	375		2	Société autrichienne ..	576 25		75
5 %	114 75	05	»	Soc. gén. de Crédit industriel et				OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor ..	513 75		75	commercial ..	697 50		»	Orléans ..	381 50		»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	438		1	Crédit Mobilier ..	563		5	Paris-Lyon-Méditerranée ..	381 75		»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508		1	Crédit Foncier d'Autriche ..	687 50		50	Est ..	388		»
— 1855, 4 % ..	525		»	Est ..	710		5	Nord ..	388 50		»
— 1869, 3 % ..	408		8	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1134		»	Ouest ..	380		»
— 1871, 3 % ..	400		50	Midi ..	870		25	Midi ..	375		»
— 1875, 4 % ..	513		50	Nord ..	1437 50		50	Paris (Grande Ceinture) ..	376 25		»
— 1876, 4 % ..	512		4 50	Orléans ..	1145		2 50	Paris-Bourbonnais ..	380		»
Banque de France ..	3335		5	Ouest ..	760		2 50	Canal de Suez ..	553		»
Comptoir d'escompte ..	850		10	Compagnie parisienne du Gaz ..	1292 50		»				
Credit agricole ..			»	f. gén. Transatlantique ..	593 75		8 95				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		ARRIVÉES	
HEURES	HEURES	DE SAUMUR	DE ANGERS
3 heures 3 minutes de matin, express-poste.	7 h. 15	8 h. 59 matin.	9 h. 35 soir.
5 — — — — —	9 —	10 — — — — —	11 — — — — —
8 — — — — —	12 —		
10 — — — — —			

VILLE DE SAUMUR

EMPRUNT

Par voie de Souscription publique, d'une somme de 84,000 francs, Destinée aux travaux de repavement des rues.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'en vertu de la délibération du Conseil municipal, en date du 27 mai 1878, de l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 12 juillet 1878, et des délibérations du Conseil municipal, des 6 avril 1879 et 24 octobre 1879, il se propose de réaliser un emprunt de 84,000 francs pour l'exécution des travaux de repavement des rues, voté dans la séance du 27 mai 1879.

A cet effet, un registre destiné à recevoir les souscriptions sera ouvert au secrétariat de la Mairie, le samedi 29 novembre courant et jours suivants, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

ART. 1^{er}. — Des obligations communales, détachées d'un registre à souche, seront émises au nombre de quatre cent vingt, au prix de deux cents francs chacune.

ART. 2^e. — Ces obligations seront nominatives et personnelles; elles seront transmissibles, seulement, à peine de nullité, par un transfert signé du cédant, du cessionnaire et du Maire de Saumur, ou d'un adjoint, sur le registre à souche tenu à la Mairie, et dont les titres seront détachés.

ART. 3^e. — Les intérêts seront fixés à quatre pour cent l'an.

Ils seront payés le 31 décembre de chaque année, à la caisse municipale, et sans frais.

ART. 4^e. — Les impôts sur le revenu, au profit de l'Etat, ainsi que le droit de timbre, seront seuls supportés par la ville.

ART. 5^e. — Les obligations seront classées en cinq séries de quatre-vingt-quatre obligations chacune.

ART. 6^e. — Les souscripteurs auront la faculté de choisir la série ou les séries dans lesquelles ils désireront placer leurs souscriptions.

ART. 7^e. — Les souscriptions ne dépassant pas cinq obligations seront irréductibles.

ART. 8^e. — Le montant intégral des souscriptions devra être versé à la caisse du receveur municipal, le 2 janvier 1880, et faute de versement à cette époque, il sera fait aux souscripteurs une retenue, à raison de cinq pour cent l'an, pour chaque jour de retard.

ART. 9^e. — Les intérêts courront à partir du 1^{er} janvier 1880.

ART. 10^e. — Les obligations seront

remboursables au pair, en cinq années, en cinq séries de quatre-vingt-quatre obligations chacune, par voie de tirage au sort.

ART. 11^e. — Le jeudi 4 décembre 1879, il sera procédé, par le Maire, en séance publique, à la Mairie, au tirage au sort des époques de remboursement pour chacune des cinq séries d'obligations.

Cinq bulletins porteront respectivement les indications suivantes :

Une série de 84 obligations, du numéro 1 au numéro 84 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 85 au numéro 168 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 169 au numéro 252 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 253 au numéro 336 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 337 au numéro 420 inclusivement.

Le premier bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1880.

Le deuxième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1881.

Le troisième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1882.

Le quatrième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1883.

Le cinquième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1884.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 novembre 1879.

Le Maire, J. COMBIER. (600)

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS, Le dimanche 16 novembre 1879, à midi précis, En la maison du Pont-de-la-Ville, près Neuillé.

CONTINUATION ET CLOTURE DE LA VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} veuve Courtade, Consistant en : Meubles meublants de toute sorte, literie, linge, rideaux, vaisselle et verroterie, articles de cave; Une voiture, dite américaine, en très-bon état, avec capote mobile; Environ 2,000 bouteilles de vins vieux, des meilleurs crus du pays; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e VAILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DE LA BAUGÈRIE

Située communes d'Avrillé et de Contigné, canton de Langeais (Indre-et-Loire), Contenant, en un seul tenant, 203 hectares, en nature de prairies, terres labourables, bois taillis, sapinières et arbres de haute futaie; Maison d'habitation très-confortable; Bâtimens pour le garde, servitudes; Avenue empierrée, de 2,500 mètres, conduisant de l'habitation à la route de grande communication de Baugé à Langeais. Exploitation facile au moyen de cette avenue, qui coupe la propriété en deux.

Chasse très-giboyeuse. S'adresser, pour tous renseignements et traiter : Soit à M. et M^{me} CHEVALLIER-BOTTIER, à la Baugèrie, commune d'Avrillé; Soit audit M^e VAILLET, notaire; Et, pour visiter, au garde de la Baugèrie. (597)

A VENDRE BONNE BOULANGERIE ET CABARET

Dans la même maison. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e THUBE, commissaire-priseur à Saumur.

Le samedi 15 novembre 1879, à une heure de relevée, A Saumur, sur la place de la Bilange.

VENTE AUX ENCHÈRES, D'UNE JOLIE JUMENT GRISE

Taille : 1 mètre 48 centimètres. On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT, PORTION DE MAISON

Ou pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER PRÉSENTEMENT, APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage, AVEC CAVES ET GRENIER. Rue d'Orléans, 73. S'adresser dans ladite maison.

J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER

Tondeuse pour Chevaux MOSBACH AMY & Co



CHANGEMENT DE DOMICILE

L'ETUDE DE M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, successeur de M^e Gallier, se trouvant rue d'Orléans, 60, sera transférée, à partir du 15 novembre 1879, rue Dacier, n° 28, à côté de la maison de banque Lambert.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

UN MÉNAGE demande un employé

Un ménage demande un employé, jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

DEUIL

COMPLÈT TOUT FAIT en son atelier au n° 22 boulevard des Capucines, Costumes, Confections, Modes, Lingerie, Blancs, Tissus deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit l'importance, tous les deuil 10 heures après la réception de la commande. — Pour les robes, envoyer un gorsage et la longueur de jupe. — Pour les Mod^s, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr}. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ.

PLUS de DOS RONDS



CAPSULES DUREL

an Gouéron Ferrugineux

RHUMES — BRONCHITES — CATARRHES — ARTHRMES — ANÉMIE — PERTES BLANCHES — AGE CRITIQUE

2 N. 50 francs le flacon de 60 Capsules.

Pharmacie DUREL, 7, boulevard Denain, Paris.

ENCRE-POUDRE-EWIG

POUR PALETTES, ENCRE, SOUS-VERRE

Notre encre fait un excellent usage, et oxydant pas les plumes

10, rue de Valenciennes, Paris.